

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

COMPTE RENDU de la réunion du 29 avril 2026

Début de la séance à 18h30, sous la présidence de M. Le Maire, Christian VACHIER-MOULIN

Présents :

M.VACHIER-MOULIN Christian

M.ALLEGRE Sébastien

Mme DESTAIN Corinne

M.RAGOT Eric

Mme TROUILLET Véronique

Mme DESSAUD Sylvie

M.FORTIER Frédéric

Mme D'AQUINO Laure

Mme GERBE Patricia

Participation de la secrétaire de mairie, Céline ANDRIEU

Pouvoirs :

M. DE VILLEBONNE Alain a donné pouvoir à Mme GERBE Patricia

M. ARNAUD Sébastien a donné pouvoir à Mme DESSAUD Sylvie

ORDRE DU JOUR

1 – Budget – Adoption du compte financier unique 2025

Le conseil municipal procède à la lecture et au détail de quelques comptes.

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 10 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Contre : 0

La délibération sur l'adoption du CFU 2025 est approuvée à l'unanimité.

Madame Gerbe demande à quoi correspondent les dépenses du compte 623 « publicités, relations publiques ». Ce sont les apéritifs du 14 juillet, des vœux du maire, et le repas des anciens.

Elle demande aussi à quoi correspondent les frais de gardiennage. Ils correspondent à la surveillance des forêts de la part de l'ONF.

Concernant le salaire de Madame Andrieu, la question est posée sur la date de sa titularisation. Elle date de juin 2025, c'est pour cela qu'il y a une ligne « personnel non titulaire » et une autre « personnel titulaire ».

Concernant les frais dans la rubrique « autres charges », il s'agit de la régularisation sur le supplément familial de traitement des années 2019 et 2020.

2 – Budget – Affectation des résultats 2025

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à l'affectation des résultats 2025 (report de la section « fonctionnement ») est approuvée à l'unanimité

3 – Taux d'imposition foncier

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition foncier actuel

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative au taux d'imposition foncier est approuvée à l'unanimité

4 – Octroi des subventions aux associations

Liste des associations et subventions accordées :

- Shiatsu Bastidan : 100 euros
- Association des parents d'élèves de Grambois : 100 euros
- Groupement de développement agricole du Sud Luberon : 50 euros
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 100 euros
- SAUVI : Service de Soins Infirmiers à Domicile : 100 euros
- Les Restaurants du Cœur : 100 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Bastide : 100 euros

- **Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative à l'octroi des subventions aux associations est approuvée à l'unanimité.

5 – Budget – Budget primitif 2026

Lecture du budget primitif 2026

Il est décidé de voter le fonctionnement chapitre par chapitre, comme les années précédentes

- **Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.**

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

La délibération relative au budget primitif 2026 est approuvée à l'unanimité.

6– Cimetière : achat de 3 caveaux

Ce dossier date de l'ancienne municipalité qui avait demandé la reprise des concessions de terres communes et deux devis portant sur l'achat de 3 caveaux ;

Une délibération avait été prise à l'époque seulement pour les travaux de reprise de terres communes, étant donné l'ancienneté des terres communes et la nécessité de libérer de la place pour la création de nouvelles concessions.

L'entreprise en charge de la prestation a effectué les travaux et a livré les caveaux en même temps.

Le conseil municipal demande à avoir plus de renseignements de la part du prestataire avant de se prononcer.

Il a été demandé également de pouvoir identifier clairement les ossements relatifs aux exhumations, dans l'ossuaire dédié.

- **La délibération sur l'achat des 3 caveaux est reportée ultérieurement**

7– Questions diverses

- Point sur les travaux du gîte :

Avancement des travaux de peinture, reste à vérifier l'homologation de la peinture pour la partie cuisine.

Le plombier n'est pas très présent sur le chantier ce qui retarde l'ensemble des artisans pour la suite des travaux

Un problème sur l'emplacement des prises a été relevé.

Il manque des carreaux dans les salles de bains. Monsieur Montoux (Bati Vérone décoration) se charge de les fournir.

Des plinthes sont à rajouter sur l'ensemble du gîte mais non chiffré au départ.

Le prix du meuble bar est estimé à 12000€, auquel il faut rajouter l'estrade passe-plats. Il a été émis des réserves pour ne pas condamner la cave.

- Un habitant nous a interpellés sur le fait qu'un sentier de randonnées passe sur son terrain. Une demande a été faite à la fédération française de randonnée Vaucluse pour savoir ce qu'il peut être fait. Madame Destain s'étant rendue sur place, elle a constaté qu'il est tout à fait possible de dévier légèrement le tracé, tout en empruntant des chemins existants. La question est posée quant au droit de passage sur une propriété privées.
- Parcelles « Maziarz » : Suite au bornage contradictoire en vue de scinder une parcelle, qui a été effectué sur les parcelles B44 et B446 en présence de Monsieur Alain De Villebonne, maire au moment de l'acte et Monsieur Stéphane Dézemzry, représentant du château, le géomètre relance la commune par rapport à sa validation. Monsieur Niforos refuse le bornage tel qu'il a été présenté. Le but de ce bornage était de pouvoir installer une citerne à incendie sur la partie nord du village. Monsieur le Maire va contacter le SDIS pour avoir plus d'information sur le projet de la citerne. Il émet l'idée de demander une servitude à Monsieur Niforos sur une partie de la parcelle. Monsieur Allègre demande si on peut construire sur une servitude. A voir.
- Une information est donnée pour la formation des élus ; organisée par l'Association des Maires du Vaucluse
- Une habitante du village se propose bénévolement de prendre soin de l'arrosage des plantes de la commune. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal en ce sens.
- Deux personnes ont envoyé un mail de demande d'information pour la gérance du gîte après avoir consulté les annonces sur Internet.

Fin de séance à 22h15